



Amnesty International

DOCUMENT PUBLIC

MAURITANIE
Inquiétudes quant à la santé
de quatre hommes détenus
dans la prison d'Ouad-Naga

Index AI : AFR 38/004/2005

•
ÉFAI
•

MAURITANIE

Inquiétudes quant à la santé de quatre hommes détenus dans la prison d'Ouad-Naga

Résumé

Amnesty International est préoccupée par l'état de santé physique et mentale d'au moins quatre prisonniers détenus, avec environ trente autres personnes, dans la prison d'Ouad-Naga, à 50 kilomètres à l'est de Nouakchott, la capitale de la Mauritanie. Le 3 février 2005, ces hommes ont été condamnés à des peines de prison d'une durée allant de dix ans à la perpétuité pour des infractions relatives à la sûreté de l'État, à l'issue d'un procès non conforme aux normes internationales. Ces quatre hommes ont dit au tribunal qu'ils avaient été victimes de tortures et de mauvais traitements durant leur détention provisoire, mais rien ne permet de dire si des mesures ont été ou vont être prises pour enquêter sur ces allégations.

Préoccupations d'ordre médical

Au moins deux de ces détenus sont malades. Ils ne bénéficient pas des examens et des soins médicaux nécessaires. Le commandant **Habib Ould Abou Mohamed** aurait perdu plusieurs fois connaissance depuis son arrestation en août 2004. Il a apparemment été conduit deux fois au service des urgences de l'hôpital militaire de Nouakchott, et a été examiné par le médecin de la garnison où il est détenu. Depuis février 2005 il aurait fréquemment perdu connaissance.

Arafat Ould Ahmed, un civil, souffre d'hypoglycémie et a besoin d'un régime spécial et d'exams médicaux réguliers. Malgré plusieurs demandes, aucun médecin ne lui a rendu visite depuis son arrestation en septembre 2004. La nourriture servie deux fois par jour semble insuffisante et ne correspond pas à ses besoins spécifiques. Il aurait perdu l'usage de son bras gauche à la suite des tortures et des mauvais traitements qui lui ont été infligés pendant sa détention provisoire.

Saleh Ould Hannena et **Abdehramane Ould Mini** sont détenus à l'isolement dans des cellules sans fenêtres. Ils sont maintenus menottés et entravés vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis leur arrestation qui a eu lieu l'année dernière.

Plusieurs détenus ont fait une grève de la faim pendant plusieurs jours pour protester contre leurs conditions de détention, en novembre 2004 et à nouveau en février 2005. En novembre 2004, les autorités de la prison ont accepté de leur retirer leurs chaînes mais à ce jour, rien n'a été entrepris pour améliorer leurs conditions de détention.

Amnesty International pense que les conditions dans lesquelles ces hommes sont détenus constituent un traitement cruel, inhumain ou dégradant contraire aux normes internationales, notamment à l'Ensemble de principes des Nations unies pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement et à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus. L'usage des fers est interdit de même que le placement à l'isolement pour une période prolongée dans une cellule sans lumière naturelle et sans air frais.

Informations générales

Les personnes dont les noms figurent plus haut se trouvaient parmi les quelque 190 hommes, militaires et civils, jugés par la cour criminelle d'Ouad-Naga pour des infractions relatives à la sûreté de l'État à la suite de la tentative de coup d'État de juin 2003 et de celles qui auraient eu lieu en août et septembre 2004.

Le 3 février 2005, la cour a condamné environ 100 hommes, dont certains par défaut, à des peines d'emprisonnement d'une durée allant de dix-huit mois à la perpétuité. Les autres ont été acquittés. Les avocats ont fait appel pour les condamnés. Au total, quelque 30 condamnés sont actuellement détenus dans la prison d'Ouad-Naga.

Un grand nombre de détenus ont déclaré à la cour qu'ils avaient été soumis à des tortures et à des mauvais traitements. Aucune enquête n'a été ouverte sur ces allégations.

Le droit de visite aux détenus a régulièrement été restreint pour les familles et les avocats.

Action recommandée

Veillez envoyer des lettres au procureur général et au directeur de la prison. Dans ces lettres :

- dites-vous préoccupé par l'état de santé de Habib Ould Abou Mohamed et d'Arafat Ould Ahmed, qui sont détenus dans la prison d'Ouad-Naga, et demandez que des soins médicaux appropriés leur soient immédiatement accordés, conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus ;
- dites-vous inquiet au sujet de la santé mentale de Saleh Ould Hannena et d'Abdehramane Ould Mini, qui sont détenus à l'isolement dans des cellules sans fenêtres dans la prison d'Ouad-Naga, et qui sont maintenus menottés et entravés vingt-quatre heures sur vingt-quatre depuis une longue période ;

- dites que l'usage des entraves pour les pieds et les jambes constitue en soi un traitement cruel, inhumain ou dégradant et qu'il est contraire aux normes internationales, notamment à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus ;
- indiquez que le maintien prolongé à l'isolement sans accès à la lumière et à l'air frais constitue un traitement cruel, inhumain ou dégradant et qu'il est contraire aux normes internationales ;
- exhortez les autorités à mettre immédiatement les conditions de détention en conformité avec les normes internationales, en particulier en plaçant les prisonniers dans des cellules recevant la lumière naturelle et de l'air frais, et en leur ôtant les entraves et les menottes ;
- demandez que les prisonniers aient régulièrement accès à leurs familles et avocats ;
- exhortez les autorités mauritaniennes à permettre à des organes indépendants l'accès à la prison pour y mener une inspection et visiter les détenus.

Adresses

Procureur général

Procureur Général près de la Cour Suprême

M. Abdelrahman Ould Abdi

Palais de Justice

Nouakchott, Mauritanie

Fax : + 222 525 5194

Veillez noter qu'il est parfois très difficile d'envoyer un fax en Mauritanie.

Formule d'appel : Monsieur le Procureur Général,

Directeur de l'administration pénitentiaire

Mr. Sidi Mouloud Ould Brahim

Directeur de l'administration pénitentiaire

Aux bons soins de : Palais de Justice

Nouakchott, Mauritanie

Fax : + 222 525 7095

Veillez noter qu'il est parfois très difficile d'envoyer un fax en Mauritanie.

Formule d'appel : Monsieur le Directeur,

Régisseur de la prison d'Ouad-Naga

Mr. El Hadj Ahmed Ould Habib

Régisseur de la prison Ouad Naga

Aux bons soins de : Palais de Justice

Nouakchott, Mauritanie

Fax : + 222 525 5194

Veillez noter qu'il est parfois très difficile d'envoyer un fax en Mauritanie.

Formule d'appel : Monsieur le Directeur,

Ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays, le cas échéant.

Si vous n'avez pas reçu de réponse six semaines après l'envoi de votre lettre, veuillez envoyer un courrier de suivi demandant une réponse. Veuillez envoyer une copie de toutes vos lettres au Secrétariat international, à l'attention de l'équipe Santé et Droits humains.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Mauritania: Health concern: four inmates in Ouad Naga prison.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL – ÉFAI – mars 2005

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>

Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :
